

# COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 18 Décembre 2008 à 19h

Etaient présents : CASSIDE Olivier, HERICOURT Frédéric, CHAUVIN Guy , BOURJAT Frédéric , FOURNIER Isabelle, STAVROU Lucie, ANGOT Pascal, CROHIN Patrick, LEMONNIER Franck

Absents excusés : CESARION J.M , MARI – LLORIA Vincent représenté par F Bourjat , CHOUAKRI Samyr représenté par F. Héricourt , JOLY Patrick représenté par O. Casside

Absents non excusés : CHARLES François, NICOT Christophe

O. Casside préside la séance et fait lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Septembre 2008. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Après avoir rappelé les travaux de la commission des finances le Maire propose la mise en place de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) au taux de 2%. La proposition est adoptée à la majorité (1 abstention).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à ouvrir et à gérer en bon père de famille les comptes à terme auprès de la Trésorerie (de 15 x10 000 € à 12 mois).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à faire les demandes de subventions concernant l'aménagement de l'arboretum, auprès de la Région (15 %), de la CDDL ( 15%) et de la CAF ( 40 % ) . 30% de l'investissement resteront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité un échange de parcelles entre la commune et la SCI Cameléon, permettant de créer à partir du Chemin de la Ferme un accès aux 10 nouveaux logements créés dans la cour de la ferme.

Le Conseil Municipal autorise (avec 2 abstentions) la souscription de la commune au CNAS (fonds d'Action Sociale du personnel communal, obligatoire depuis 2007), ceci au taux de 0,74% . Cette dépense sera financée en 2009 par une réduction du taux de l'assurance communale (de 7,07% à 5,05%) .

Il autorise également (avec 4 abstentions) l'inscription au CNAS au titre des retraités.

M. Bourjat indique que la commission des bâtiments propose que l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie soit divisé en 2 appartements proposés à la location. Le loyer du plus grand appartement est fixé à 590 €, charges comprises (eau froide + chaude + chauffage). Cette proposition est adoptée à la majorité (3voix contre et 1 abstention).

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de la Brigade Verte de L'UCCSA concernant l'entretien des espaces verts communaux, ceci pour un montant forfaitaire de 1000 € (soit 5 jours à 200 €). Cette tâche était jusqu'à ce jour assurée par les Pépinières Carré pour 5660 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'acquisition par la commune d'une parcelle de 67 m2 appartenant à Mlle Ramos au prix de 45,86 € / m2, soit 3 072,62 €. Cette somme viendra en déduction de la dette actuelle de Mlle Ramos envers la commune, soit 14600 €, dette consécutive au financement par la commune de la démolition de la maison insalubre et dangereuse anciennement située sur la dite parcelle.

M. Héricourt présente au Conseil un devis concernant des frais d'étude par un architecte agréé des travaux de gros-œuvre à réaliser sur le bâti de l'église afin de le sécuriser. Ce devis s'élève à 10 000 €, dont 50 % seraient pris en charge par le Conseil Général sur le budget

2008. Ce n'est qu'au terme de cette étude qu'une éventuelle réouverture au public de l'édifice pourrait être autorisée par les services compétents. La proposition est mise au vote (5 abstentions).

M. Héricourt présente un devis de 5 860 € concernant la restauration d'un tableau de l'église datant du XVII<sup>e</sup> siècle. Le Conseil accepte ce devis à la majorité (2 abstentions), dont 50 % HT seront pris en charge par le Conseil Général sur le budget 2008.

M. Casside indique que selon les derniers chiffres de l'INSEE, la population de Pavant est passée de 760 à 770 habitants.

Il indique d'autre part que le recensement 2009 à Pavant se déroulera entre le 15 Janvier et le 14 Février. Il entraînera le recrutement de 2 agents recenseurs. Les fonctions de coordonnateur et de coordonnateur suppléant seront respectivement remplies par Olivier Casside et Lydie Corneloup.

Le conseil accepte à l'unanimité la création de deux postes d'agents recenseurs vacataires, un poste de coordonnateur titulaire et un coordonnateur suppléant. Ces postes seront financés via l'indemnité versée à la commune et dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à encaisser un chèque de 16 €.

M. Casside indique que Lydie Corneloup, secrétaire de mairie, prendra sa retraite à Pavant à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2009. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à créer un poste de rédacteur (catégorie B) et à lancer dans les plus brefs délais le recrutement de ce dernier afin de procéder au remplacement de Mme Corneloup.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à accepter en non valeur une somme de 358,92 € (dont 68,79 € d'une gérante de tutelle), correspondant à des créances irrécouvrables.

O. Casside donne la liste des membres titulaires de la Commission Communale des Impôts Directs (soit I. Fournier, S. Chouakri, F. Bourgeat, D. Vivier, H. Prétat, C. Baron), ainsi que celle des suppléants (soit M Nominé-décédé, Mme Prétat, Mme Drémont, Mme Foucault, Mme Calan, Mme Sombert).

Patrick Crohin indique qu'il a procédé avec France Télécom à un recensement des divers abonnements communaux. En aménageant ceux-ci d'une manière plus rationnelle, une économie de l'ordre de 2000 € par an semble envisageable.

En l'absence d'autres questions, le Maire déclare la séance close.

Fait à PAVANT, le 29 décembre 2008

*Le Maire,*  
*Olivier CASSIDE*